CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2024-1334 - NUM
Enregistrée le 09/02/2024

COMMUNE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 24/20

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE
ANNEE 2024

Le Maire de Gassin (Var),

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L521-1, L522-1 à L522-6 et L522-23 à L522-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n° 17/78 en date du 24/08/2017, portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté n° 21/78, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 12/03/2021, avec effet au 1er avril 2021, après avis du comité technique en date du 09/03/2021,

A R R E T E

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2024 :

NOM Prénom	Rang de classement	Grade actuel de l'agent	Promouvable à la date du
DE ANGELIS Manon	1	Adjoint technique	01/01/2024

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

Fait à Gassin, le 08 février 2024
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

MAIRIE DE GASSIN 83 (Var)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et/ou sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au Centre de Gestion
Le 09 FEV. 2024